

**Avis n° 2021/03-01  
relatif à l'accréditation de  
l'Institut national des sciences appliquées de Rennes  
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

**École**

Nom :	<b>Institut national des sciences appliquées de Rennes</b>
Sigle :	INSA Rennes
Type :	Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Rennes
Site de l'école :	Rennes

**Données certifiées**

Le détail des données décrivant l'Établissement (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'Établissement** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>

**Suivi des accréditations précédentes**

Avis n° 2020/03-09, n° 2017/03-02 et n° 2013/12 -03

**Objet de la demande d'accréditation**

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :  
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Génie mathématique (nouvelle appellation demandée « Mathématiques appliquées ») en formation initiale sous statut d'étudiant

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :  
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Électronique et Informatique industrielle en formation initiale sous statut d'étudiant

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :  
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Systèmes et Réseaux de communications (nouvelle appellation demandée « Électronique et Télécommunications ») en formation initiale sous statut d'étudiant

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :  
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Génie civil et urbain en formation initiale sous statut d'étudiant

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :  
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Informatique en formation initiale sous statut d'étudiant

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :  
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Science et génie des matériaux (nouvelle appellation demandée « Génie physique et Matériaux ») en formation initiale sous statut d'étudiant

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :  
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Génie mécanique et Automatique en formation initiale sous statut d'étudiant

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :  
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Électronique en formation initiale sous statut d'apprenti

**Catégorie NV** (Nouvelle voie d'accès à une formation existante) :  
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, spécialité Génie mécanique et Automatique en partenariat avec l'UIMM Bretagne et l'ITII Bretagne, en formation initiale sous statut d'apprenti

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'Institut national des sciences appliquées de Rennes ;
- Vu le rapport établi par Elisabeth LAVIGNE (membre de la CTI et rapporteure principale), Sonia WANNER (membre de la CTI et co-rapporteur), Régis VALLEE (expert auprès de la CTI), Timothée TOURY (expert auprès de la CTI), Jacques BERSIER (expert international auprès de la CTI) et Aude DORCHIES (experte élève-ingénieur auprès de la CTI) le 16 mars 2021 ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes <b>spécialité Mathématiques appliquées</b> (ancienne appellation « Génie mathématique) <a href="#">sur le site de Rennes</a>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes <b>spécialité Électronique et Informatique industrielle</b> <a href="#">sur le site de Rennes</a>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes <b>spécialité Électronique et Télécommunications</b> (ancienne appellation « Systèmes et Réseaux de communications) <a href="#">sur le site de Rennes</a>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes <b>spécialité Génie civil et urbain</b> <a href="#">sur le site de Rennes</a>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes <b>spécialité Informatique</b> <a href="#">sur le site de Rennes</a>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes <b>spécialité Génie physique et Matériaux</b> (ancienne appellation Science et Génie des matériaux) <a href="#">sur le site de Rennes</a>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes <b>spécialité Génie mécanique et Automatique</b> <a href="#">sur le site de Rennes</a>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes <b>spécialité Électronique</b> <a href="#">sur le site de Rennes</a>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2025-2026	maximale

Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes <b>spécialité Génie mécanique et Automatique</b> en partenariat avec l'ITII Bretagne <a href="#">sur le site de Rennes</a>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2023-2024	restreinte

L'école établira **un rapport de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2023**, exclusivement sous format numérique, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI à l'adresse suivante : [greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr) .

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

#### Pour l'École

- Amplifier la participation des entreprises à l'élaboration des cursus de formation : conseils de départements élargis plus fréquents en y associant des entreprises ;
- Poursuivre la démarche compétence et y inclure le processus d'évaluation : évaluation des compétences et non des connaissances, pour toutes les spécialités ;
- Améliorer le processus d'évaluation des enseignements par les apprenants en veillant à bien refermer la boucle qualité ;
- Améliorer la communication interne en particulier du comité de direction vers les personnels ;
- Compléter les syllabus des spécialités en faisant apparaître le lien de chaque unité d'enseignement avec les compétences ;
- Traduire dans le cursus de chaque spécialité l'ambition portée par l'établissement dans le domaine du développement durable et de la responsabilité sociétale ;
- Encourager les étudiants à participer aux instances délibératives de l'École et les accompagner dans l'accomplissement de leur mandat ;
- Continuer à compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit.

#### Pour la spécialité Génie physique et Matériaux

- Veiller à un meilleur équilibre des temps en travaux pratiques et projets en 3<sup>ème</sup> année.

#### Pour la spécialité Génie mécanique et Automatique en formation initiale sous statut d'apprenti

- Finaliser l'élaboration du manuel de compétences en concertation avec les maîtres d'apprentissage.

#### Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, <b>spécialité Mathématiques appliquées</b>	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, <b>spécialité Électronique et informatique industrielle</b>	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, <b>spécialité Électronique et Télécommunications</b>	2021	2025-2026

Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, <b>spécialité Génie civil et urbain</b>	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, <b>spécialité Informatique</b>	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, <b>spécialité Génie physique et Matériaux</b>	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, <b>spécialité Génie mécanique et Automatique</b>	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, <b>spécialité Électronique</b>	2021	2025-2026

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 16 mars 2021

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14 avril 2021

La présidente  
Elisabeth CRÉPON